
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2006/10/18

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

LA CSSIAT ENQUÊTE SUR UN ACCIDENT MORTEL

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) mène actuellement une enquête sur un accident du travail dans lequel un travailleur de Saint-Quentin âgé de 50 ans a perdu la vie.

François St-Pierre, un manœuvre au service de la Ville de Saint-Quentin, est décédé mardi des suites des blessures qu'il a subies lorsque la benne d'une rétrocaveuse sur laquelle il effectuait des travaux est tombée sur lui.

Un agent de la CSSIAT s'est rendu sur les lieux dès que l'accident a été signalé.

Une enquête déterminera s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.